

Zeitschrift:	Internationale kirchliche Zeitschrift : neue Folge der Revue internationale de théologie
Band:	80 (1990)
Heft:	1
Artikel:	L'articulation christologique comme forme de la thématique ecclésiologique dans trois textes de Dominique-Marie Varlet aux origines du vieux-catholicisme
Autor:	Thériault, Serge A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-404770

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'articulation christologique comme forme de la thématique ecclésiologique dans trois textes de Dominique-Marie Varlet aux origines du vieux-catholicisme

Dominique-Marie Varlet (1678–1742), un ancien vicaire général du diocèse de Québec, est passé à l'histoire pour avoir consacré les premiers évêques de la Kerke genootschap der Oud-Bisschoppelijke Cle-rezij d'Utrecht, consommant ainsi le schisme des opposants hollandais à la condamnation du jansénisme. En 1724 et 1727, il a publié, à Amsterdam, les deux tomes de ce qu'on connaît sous le nom d'*Apologie de Mgr l'évêque de Babylone*. Il s'agit d'une suite de discours à tenue juridique où il s'explique sur sa prise de position ecclésiale dans l'optique des idéaux qui ont été mis de l'avant par les tenants du «second jansénisme» ou gallicanisme épiscopalien. Eugène Michaud s'est penché sur ces textes et en a souligné le mérite dans un article qu'il a publié en 1902 dans la *Revue Internationale de théologie*. Son intérêt s'est porté sur l'argumentation canonique qu'ils constituent et sur l'avantage qu'ils présentent pour une meilleure acceptation des ordres vieux-catholiques.

Il est vrai qu'à un premier niveau, l'*Apologie* se donne à lire comme discours juridique¹. Cependant, ce trait d'énonciation ne saurait rendre compte de la totalité de ce que ces textes veulent communiquer. On s'en aperçoit si l'on déplace le pôle d'intérêt de la forme du contenant discursif à celui de la forme du contenu. Une dimension apparaît alors qui est demeurée cachée jusqu'ici: c'est l'articulation christologique d'un énoncé sur l'être-en-Eglise. Considéré sous cet angle, le corpus apologetique prend figure d'instance herméneutique et peut être inséré dans l'ensemble de la production varlétienne dont il devient une espèce d'épiphénomène. L'auteur qu'on découvre derrière un artifice rhétorique à teneur canonique n'est autre que l'interprète de l'Ecriture dont témoigne l'œuvre manuscrite constituée des *Annotations de l'Ecriture Sainte*, des *Annotations sur divers sujets d'ordre historique, théologique et moral* et des *Collections sur Isaïe, Justin, Tertullien et saint Augustin*.

Dans cet article, nous ferons l'analyse des trois textes qui meublent la problématique centrale de l'Apologie. Ce sont, dans l'ordre: la lettre à la

¹ D. M. Varlet, *Première Apologie*, Nicolas Potgieter, Amsterdam, 1724, p. 37.

Congrégation de la Propagande, la première lettre à son agent à Rome et l'Acte d'appel au Concile général. Nous avons omis la plainte à l'Eglise catholique, la première lettre au pape Benoît XIII et la lettre au Concile de Rome qui ne sont que des variantes discursives des trois premiers textes.

Notre méthodologie sera la suivante: d'abord, nous nous intéresserons au plan rhétorique des textes de manière à situer le destinataire par rapport à son message; ensuite, nous ferons l'inventaire des éléments syntaxiques pour en venir à dégager l'organisation sémiotique des objets qui circulent dans le discours; enfin, nous pénétrerons dans l'épaisseur du récit et nous dégagerons l'univers sémantique qui est manifesté par le niveau de surface.

La lettre à la Congrégation de la Propagande

Le plan rhétorique

Le discours commence au mode narratif (J'étais arrivé sur les frontières de la Perse... lorsqu'un religieux... vint... m'apporter des ordres...) et ceci donne le ton à tout le morceau. En effet, si l'on excepte les quatre derniers paragraphes de la lettre, où l'auteur formule la demande d'être rendu à son Eglise, de voir sa réputation rétablie et sa subsistance assurée, on peut dire que le texte est écrit au mode narratif. C'est l'optique dans laquelle il faut lire l'événement de la suspense et ses conséquences de même que les développements sur sa conduite au retour de la Nouvelle-France et sur l'administration qu'il a faite, en Hollande, du sacrement de confirmation. L'énonciation mise sur l'ordre distributif des événements à la façon d'une démonstration qui veut rester objective. Il n'en demeure pas moins cependant que c'est un exposé qui fait appel à des effets de sens et c'est ce que nous allons démontrer en analysant les plans syntaxique et sémantique du discours.

Le plan syntaxique

Envisagé comme système sémiotique, le discours de la lettre opère en faisant circuler des objets de types biens, valeurs et connaissances. Le plan rhétorique, en privilégiant l'ordre distributif des événements, accentue l'importance de l'objet connaissance: «afin que Vos Eminences soient plus parfaitement persuadés..., je les prie de considérer...»².

² *Ibid*, p. 38.

L'intention du discours est de faire passer l'énonciateur d'un état de disjonction à un état de conjonction avec un bien qui est celui de gouverner l'Eglise de Babylone dont il est «l'évêque propre»³. Varlet invite la Congrégation de la Propagande à s'instaurer comme sujet d'un faire le bien de l'Eglise qui soit compétent. Pour ce faire, il suggère le programme suivant: la connaissance des faits comme pouvant engendrer un savoir faire compétent. C'est ce qui l'amène à préciser qu'il n'est pas attaché à l'Eglise de Babylone «par une simple délégation semblable à celle des évêques que l'on envoie aux Indes en qualité de vicaires apostoliques»⁴; que les fonctions du nonce de France «ne s'étendent pas au-delà des comités de ce royaume»⁵ et qu'il est inimaginable que la juridiction des grands vicaires d'Utrecht ne soit pas reconnu par la Cour de Rome⁶.

Le plan syntaxique de la lettre fonctionne à la faveur d'un règlement du litige qui oppose Varlet à la Congrégation de la Propagande. Ceci, en faisant passer le conflit d'une dynamique éliminatoire (suspense de Varlet) à une dynamique contractuelle (être rendu à son Eglise).

Le plan sémantique

L'organisation des éléments narratifs rend compte de l'unité logique de ce texte: les mises au point que l'auteur fait sur son statut d'évêque en titre, sur la limite des fonctions du nonce et sur la juridiction des grands vicaires d'Utrecht est en rapport direct avec la suspense qui lui a été signifiée. Aussi, il importe d'étudier le conflit qui fait l'objet de cette lettre si l'on veut pouvoir en saisir le sens profond.

La Congrégation de la Propagande est présentée comme sujet d'un agir ecclésial incomptent. Il importe de nous demander comment la suspense de Varlet engendre un conflit avec Rome ainsi que l'opposition qui lui est corrolaire.

Le champ du conflit

Varlet s'est vu retirer ses pouvoirs d'ordre et de juridiction. Il conteste cet état de fait; expose les motifs de sa prise de position et invite la

³ *Ibid*, p. 39.

⁴ *Loc. cit.*

⁵ *Loc. cit.*

⁶ *Loc. cit.*

Propagande à le délivrer de la suspense. On peut présenter, à l'aide d'un schéma, le système d'opposition qui alimente ce conflit:

	≠	
Varlet, conjoint aux valeurs de la juridiction ordinaire.		Propagande, conjointe aux valeurs de la juridiction par délégation.
fonctions du nonce limitées au Royaume de France		nonce qui a des instructions à donner concernant le diocèse de Babylone
reconnaissance de la juridiction des grands vicaires d'Utrecht		juridiction des grands vicaires d'Utrecht non reconnue

On voit que le conflit qui oppose Varlet à la Propagande dépasse le simple niveau d'une mésentente entre un évêque et la hiérarchie pontificale. Il faut atteindre à un niveau plus profond pour rendre compte de l'unité systématique de cette lettre. Une analyse sur le modèle suggéré par A.J. Greimas va nous aider à dégager la signification de ce conflit en nous faisant circonscrire les unités homogènes de sens sur lesquelles elle est construite⁷.

La problème qui fait l'objet de cette lettre est posé dès les premières lignes du texte: «j'étais arrivé sur les frontières de la Perse ... lorsqu'un religieux ... vint m'apporter des ordres ... qui tendaient à me demander compte de ma conduite et me suspendre de toutes fonctions épiscopales ...⁸». Aussi, c'est de là qu'il faut partir pour dégager les deux unités de sens qui encadrent l'opposition entre Varlet et la Propagande. Ces unités se laissent percevoir dès le premier paragraphe: l'allusion au fait qu'il «n'y eût rien de régulier et de canonique dans la manière dont on (lui) annonçait une nouvelle si extraordinaire»⁹, évoque le contexte de relations difficiles dans lequel se trouve Varlet. L'énoncé est résolument axé sur le respect dû à l'autorité («je crus devoir faire voir avec combien de déférence, je me rendais à des ordres que l'on

⁷ A.J. Greimas (Du sens, Le Seuil, Paris 1970) émet l'hypothèse que la signification est tributaire d'une structure profonde qui est indépendante de la surface textuelle. Elle reposeraient sur une organisation sémantique qu'on peut schématiser au moyen de ce qu'il appelle le «carré sémiotique». Sur le schéma, S1 et S2 correspondent à la forme du contenu. Ce sont les deux pôles d'un axe sémantique (S) correspondant à la forme du contenu. Cet axe est lui-même en opposition à un axe Š, contradictoire de S. D'autres symboles, Š1 et Š2 indiquent une relation de subcontrariété, S1 et S2, une relation de contrariété et S1, Š1 et S2, Š2, une relation de contradiction. Enfin, les relations Š2, S1 et Š1, S2 indiquent une implication.

⁸ D. M. Varlet, *op. cit.*, p. 37.

⁹ *Loc. cit.*

disait venir de vous»¹⁰) et sur son importance dans l'économie de l'être-en-Eglise («je ne fus point arrêté par les nouveaux travaux qu'il me fallait entreprendre, ni effrayé par une infinité de périls auxquels j'allais m'exposer, ni détourné par les grandes dépenses qui seraient nécessaires»¹¹).

L'univers sémantique du texte peut-être établi à partir de l'opposition entre la Propagande, source d'irrégularité et cause de persécution, et Varlet, objet d'irrégularité et victime de travaux, de périls et de dépenses. Ce sont des éléments qu'on tire de la surface du texte mais nous partirons de là pour effectuer une formalisation qui puisse rendre compte de la structure profonde du morceau.

Deux axes sémantiques se dégagent de l'opposition que nous avons signalée: l'axe *abaissement* et l'axe *orgueil* qui entretiennent des liens étroits. Le premier axe (l'abaissement) se divise en deux éléments contradictoires: E1 (infériorité) VS E2 (supériorité E2 correspondant à l'aspect négatif, c'est-à-dire le manque de déférence envers des ordres qu'on disait venir des cardinaux. Ces deux éléments sont reliés à deux autres éléments contradictoires:

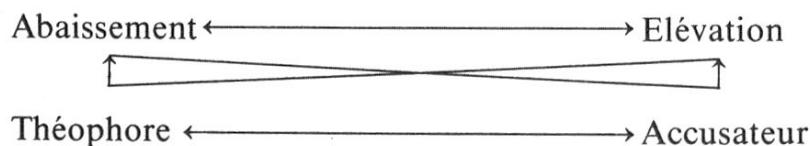
L'Eglise du service qui respecte l'autorité, les canons et les conciles	<i>vs</i>	L'Eglise de la cour qui exige des ci- vilités au mépris des canons et des conciles
--	-----------	--

Maintenant, sous l'angle de l'axe sémantique orgueil, on peut proposer ce qui suit:

Théophore	<i>vs</i>	Accusateur
-----------	-----------	------------

Une corrélation claire se dessine entre l'axe *abaissement* et l'axe *orgueil*. Aussi, l'univers sémantique problématique du début de la lettre se réduit-il à la fin. Ceci se fait par le recours aux dispositions des canons et des conciles.

Le schéma suivant montre comment peuvent être globalement articulés les contenus narratifs:



Une organisation sémantique de type «abaissement/élévation» recouvre l'isotopie «théophore/accusateur» qui est constitutive de l'uni-

¹⁰ *Loc. cit.*

¹¹ *Loc. cit.*

vers de la lettre. Cet ordre idéaliste est en relation avec le bien-être de l'Eglise qui se réalise dans la condition de l'Eglise servante.

Pour Varlet, c'est en restant attaché aux dispositions des canons et des conciles qu'on prévient conflits et divisions et qu'on instaure le Royaume de justice.

La première lettre à l'agent de Rome

Le plan rhétorique

Le fait que cette lettre se donne comme objectif de répondre aux objections de la Sacrée Congrégation en fait un texte descriptif où l'implication de l'énonciateur se laisse aisément percevoir. Cette implication transpire à travers des actes de parole tels que: «il est manifeste, il est évident, comment aurais-je voulu, comment, après cela, peut-on dire...»¹² qui sont distribués à travers tout le discours. Ceci renforce le caractère explicatif de ce morceau qui procède en construisant une atmosphère propre à faire intégrer le message qu'il veut transmettre: «que (la Sacrée Congrégation), connaissant enfin la manière dure et peu équitable dont j'ai été traité (...), réparera l'injure que l'on m'a faite, et me mettra en état de retourner à mon Eglise pour y remplir mes fonctions»¹³.

Le champ connotatif se construit à la faveur d'une impression d'injustice et de persécution que le lecteur s'approprie progressivement au fur et à mesure que se superposent les éclaircissements que l'auteur apporte aux griefs qu'on lui fait. Ces éclaircissements, qui utilisent le mode narratif, sont constitués des récit suivants:

1. Le voyage en Perse avec ses péripéties et ses préparatifs, depuis le retour du Canada¹⁴;
2. l'entrée dans la société des Missions étrangères, le service des missions en Louisiane, le séjour au Canada et la nomination épiscopale¹⁵;
3. le sacre par l'ancien évêque de Condom, assisté du coadjuteur de Québec et de l'évêque de Clermont¹⁶;

¹² *Op. cit.*, p. 63.

¹³ *Loc. cit.*

¹⁴ *Op. cit.*, p. 64.

¹⁵ *Ibid.*, p. 65.

¹⁶ *Loc. cit.*

4. l'inexistence de ministres apostoliques depuis Bruxelles jusqu'en Perse¹⁷;
5. le voyage en Perse en compagnie du consul de France¹⁸;
6. les relations avec le jésuite de Schamaké, exécuteur des ordres de la Sacrée Congrégation¹⁹;
7. les relations avec l'évêque d'Ispahan²⁰;
8. les preuves données, dans le temps, de la pureté de sa doctrine²¹;
9. l'établissement à Amsterdam²².

Le recours à cette distribution d'évènements devient un artifice stylistique qui ajoute une dimension d'objectivité à la charge prédicative qui caractérise ce morceau. L'alternance de l'informatif et du prédictif favorise des effets de sens et donne à la représentation varlétienne une dimension littéraire qu'un premier niveau de lecture n'arrive pas à épuiser. C'est ce que nous allons démontrer en faisant l'étude des plans syntaxique et sémantique de ce texte.

Le plan syntaxique

Des trois objets qui circulent dans ce texte, c'est définitivement l'objet connaissance qui a la plus grande place. Le plan rhétorique fait suffisamment voir que c'est par la connaissance de la manière dont l'auteur a été traité que la Sacrée Congrégation pourra lui rendre justice et le retourner à son Eglise²³. L'intention du discours est de faire passer l'énonciateur d'un état de disjonction à un état de conjonction avec le bien qui est de remplir les fonctions épiscopales dans l'Eglise de Babylone²⁴. Aussi, Varlet invite ses destinataires à s'instaurer comme sujet d'un faire le bien qui soit compétent. A cette fin, il accentue la modalité du savoir et c'est le but des neuf petits récits intercalés dans le discours justificatif de favoriser l'acquisition de cette compétence.

Le plan syntaxique de cette lettre fonctionne de manière à favoriser un règlement du conflit qui oppose Varlet à la Sacrée Congrégation.

¹⁷ *Op. cit.*, p.66.

¹⁸ *Loc. cit.*

¹⁹ *Op. cit.*, p.67.

²⁰ *Ibid*, p.68.

²¹ *Ibid*, p.69.

²² *Loc. cit.*

²³ *Ibid*, p.63.

²⁴ *Loc. cit.*

Ceci, en transformant une dynamique éliminatoire (la suspense) en dynamique contractuelle (la reconnaissance de la justice du droit de l'énonciateur).

Le plan sémantique

La distribution des neuf petits récits qui sont enclavés dans la description fait ressortir l'unité logique du texte. Leur incidence est en rapport direct avec «la manière dure et peu équitable» dont l'auteur a été traité²⁵. Aussi, pour véritablement rendre compte du sens de ce morceau, il importe d'étudier le conflit sur lequel porte le discours.

La Sacrée Congrégation est représentée comme le sujet d'un agir ecclésial que Varlet juge incomptént. Il importe donc d'établir comment la suspense qui a été signifiée à l'auteur engendre un conflit et l'opposition qui lui est corollaire.

Le champ du conflit

Varlet s'est vu dépourvu de l'exercice de ses fonctions d'évêque dans l'Eglise de Babylone. Il fait savoir à son agent à Rome qu'il a été victime d'injustice et demande que l'injure qu'on lui a faite soit réparée. On peut utiliser le schéma suivant pour préciser le système d'oppositions qui alimente ce conflit:

	≠	
Varlet, conjoint aux faits réels énoncés dans ses éclaircissements	Axe du conflit	
• ordres non connus, ni signifiés	Sacrée Congrégation conjointe à des faits supposés	
• le zèle et le succès avec lequel les directeurs du séminaire de Paris ont combattu les superstitions chinoises doivent les rendre très recommandables au Saint-Siège	• éludation des ordres donnés à M. le Nonce de France	
• le sacre a été fait par Mgr l'évêque de Condom assisté du coadjuteur de Québec et de l'évêque de Clermont	• résidence au Séminaire des Missions Etrangères à Paris, endroit très suspect	
	• on n'a pu découvrir les évêques consécrateurs	

²⁵ *Loc. cit.*

²⁶ *Loc. cit.*

- il n'y a pas de ministres apostoliques depuis Bruxelles jusqu'en Perse
- il s'est joint au consul de France pour garder l'incognito recommandé et pour se précautionner contre les périls de la route sur la recommandation du marquis Desaleurs et de M. de St-Olon, le frère de son prédécesseur
- le père jésuite n'a point dit qu'il eut reçu d'ordre ni qu'il fut chargé d'autre chose que de remettre un papier de la part de l'évêque d'Ispahan
- il n'a point reçu de lettre de la part de l'évêque d'Ispahan
- il a déjà donné toutes les signatures et prêté tous les serments qu'on a coutume d'exiger des docteurs de Sorbonne et des évêques
- il n'y a pas de réfractaires à Amsterdam mais des sectes d'hérétiques
- Varlet s'est caché par affectation à tous les ministres apostoliques des pays traversés qui avaient des ordres pour lui
- pour réussir dans ses démarches, il s'est joint à la compagnie d'un consul de mauvaise vie
- il n'a pas donné réponse au père jésuite, exécuteur des ordres de la Sacrée Congrégation
- il n'a pas répondu à la lettre de l'évêque d'Ispahan
- il ne se soumet pas aux signatures qu'on exige de lui
- il demeure à Amsterdam qui est le refuge des réfractaires

Par ce schéma, on voit que la nature du conflit qui oppose Varlet à la Sacrée Congrégation dépasse la simple opposition entre un évêque et ses supérieurs hiérarchiques. Pour comprendre l'unité systématique de cette lettre, il faut atteindre à un niveau plus profond d'opposition ainsi que le suggère A.J. Greimas.

Dans la lettre à l'agent à Rome, le problème est posé dès le premier paragraphe: la Sacrée Congrégation a fait injure à Varlet par la façon inéquitable dont elle l'a traité en le privant de son Eglise. Aussi, il faut partir de là pour circonscrire les unités homogènes de sens qui encadrent la lutte qui oppose Varlet à la Sacrée Congrégation. Ces unités s'expriment dans la manière dont l'auteur a été traité et ceci évoque le contexte difficile dans lequel se trouve l'évêque de Babylone. L'énoncé est résolument axé sur la nécessité que la justice du droit soit connue.

L'univers sémantique de la lettre peut être établi à partir de l'opposition entre la Sacrée Congrégation, qui tourne contre Varlet des choses innocentes par des interprétations malignes et mal fondées²⁷, et

²⁷ *Loc. cit.*

ce dernier, un des serviteurs que Notre Seigneur a daigné appelé à continuer son œuvre (il a exercé un ministère dans l'Eglise de Hollande sans avoir d'égard aux reproches qu'on lui en a fait)²⁸. Ce sont là des éléments perceptibles au niveau de surface du texte. Cependant, ils peuvent conduire à une formalisation permettant d'accéder à la structure profonde du morceau.

Deux axes sémantiques se dégagent de ce que nous avons affirmé: l'axe *abaissement* et l'axe *orgueil* qui entretiennent des liens étroits. Le premier axe (abaissement) se divise en deux éléments contradictoires: El (infériorité) VS E2 (supériorité) qui évoque l'aspect négatif, c'est-à-dire ce qui va à l'encontre de l'œuvre du Christ que ses serviteurs sont appelés à continuer²⁹. Ces deux éléments sont eux-mêmes reliés à deux éléments contradictoires:

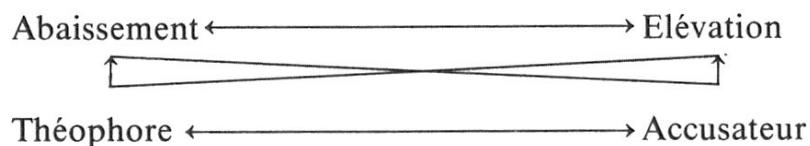
Eglise servante qui continue l'œuvre du Seigneur	<i>vs</i>	Eglise accusatrice qui compromet l'œuvre du Seigneur
---	-----------	---

Maintenant, sous l'angle de l'axe sémantique orgueil, on peut proposer ce qui suit:

Théophore	<i>vs</i>	Accusateur
-----------	-----------	------------

On a ainsi une nette corrélation entre l'axe abaissement et l'axe orgueil. Aussi, à la fin du texte, on assiste à une réduction de l'univers sémantique problématique. Ceci se fait par une élimination progressive de la contrariété. Le discours opère en privilégiant une représentation de l'Eglise continuatrice de l'œuvre du Seigneur, qui ne retient que l'élément El de l'articulation des contenus.

On peut proposer le schéma suivant pour rendre compte de l'articulation globale des contenus narratifs:



Une organisation sémantique de type «abaissement/élévation» recouvre l'isotopie «théophore/accusateur» qui est constitutive de l'univers de la lettre. Cet ordre idéaliste est en relation avec une valorisation de l'Eglise envisagée comme continuatrice de l'œuvre du Seigneur.

²⁸ *Op. cit.*, p.69.

²⁹ *Loc. cit.*

gneur. Or, concrètement, on préserve cette représentation en s'en tenant à la vérité et à la justice.

L'Acte d'appel au Concil général

Le plan rhétorique

Le discours commence au mode descriptif (au milieu de la division et des scandales qui, affligen l'Eglise depuis dix ans à l'occasion de la Bulle Unigenitus³⁰ ...) et ceci est indiciel du caractère explicatif de tout le morceau. En effet, si l'on excepte les éléments narratifs constitués du voyage en Moscovie (pp.4ss), et de l'exercice de fonctions épiscopales en Hollande (pp.20ss), on peut dire que le texte est écrit au mode descriptif. C'est dans cette optique qu'il faut lire la réflexion sur le ministère auprès des Indiens d'Amérique (p.2), le détail des griefs qui servent de fondements à l'appel de la constitution Unigenitus (pp.6ss), et à la nullité de la suspense qui a été signifiée à l'auteur (pp.7ss); l'exposé des règles de l'Eglise pour les jugements des évêques (pp.27ss); la description des SS Canons que le pape doit observer (pp.31ss); et l'absence de forme dans la censure dont l'auteur a été victime (pp.38ss). Ceci est significatif de la tonalité explicative et didactive du texte de Varlet. L'énonciation mise, non pas sur la distribution d'évènements mais sur l'intégration d'indices. On peut observer le phénomène dès le début du morceau: l'appel au Concile général de la Bulle Unigenitus, qui est posé dès le premier paragraphe, s'appuie sur des développements successifs de type intégratif dont l'objectif est de créer une atmosphère et de marquer des traits psychologiques. Tout se passe, en effet, comme si le destinataire voulait construire un champ connotatif propre à faire intégrer le message qu'il veut transmettre. L'allusion au mouvement de l'Appel invite à une attitude psychologique avant que soit exposé le problème qui fait l'objet de son texte. Cette attitude psychologique, l'auteur la favorise en construisant une argumentation à deux volets. D'une part, il expose sa thèse: une papauté qui fonctionne en conformité avec les anciens canons. D'autre part, il développe l'antithèse: le comportement injuste de la cour de Rome à son endroit alors qu'il a agi en accord avec les canons de l'Eglise. Voyons concrètement comment ceci fonctionne.

³⁰ D. M. Varlet, «Acte d'appel au Concile général», *Première apologie*, p. 1.

Pour justifier la thèse, il utilise l'extrait d'une lettre de saint Bernard: «(Le S. Siège Apostolique) à cela de particulier, qu'il ne se fait point une peine de révoquer, si tôt qu'il s'en aperçoit, ce qui lui a été comme extorqué par la fraude et par le mensonge»³¹. A cet éloge du Siège de Rome sont joints d'autres indices propres de type justice du Souverain Pontife et conformité de sa conduite aux règles établies par les constitutions³² et le tout débouche sur les aspects de Rome qui remédie aux abus que l'on couvre de son nom³³. L'appropriation d'une phrase d'Innocent 1^{er} permet d'expliciter le message: dans «le jugement (que l'on prétend avoir été rendu contre nous) il n'y avait aucune accusation considérable, (...) nous n'avions pas été présent, et (...) on ne nous avait rien reproché en face; (le pape) réprimerait l'excès commis par M. l'évêque d'Ispahan, qui avait osé prononcer contre un absent une sentence si précipitée et si informe et lui ferait une correction convenable afin que la division qui trouble l'Eglise étant apaisée, l'union de l'amitié fraternelle fut rétablie»³⁴.

Pour Varlet, c'est là ce qui devrait être. Or, «il y a déjà trois ans (qu'il souffre) sans avoir encore pu obtenir justice»³⁵. Aussi, il ne lui reste pas d'autre solution que «de déférer par un appel canonique au Concile général, et la bulle Unigenitus, et l'injuste persécution (qu'on lui faite), à quoi cette bulle sert de prétexte»³⁶. Il espère, de cette façon, trouver une solution au grief dont il a fait l'objet.

L'auteur poursuit la démarche adoptée au commencement de son texte: le recours aux ordonnances canoniques des anciens³⁷ auquel il

³¹ S. Bernard, Ep. 180.

³² D. M. Varlet, *op. cit.*, p. 4.

³³ *Ibid.*, p. 5.

³⁴ *Ibid.*, p. 6. La référence est tirée de Pal. Vit. S. Chrys., p. 23.

³⁵ *Loc. cit.*

³⁶ *Loc. cit.*

³⁷ Varlet fait un grand usage de l'intertextualité dans son discours, notamment dans la section qui commence à la page 27 et qui porte sur les règles de l'Eglise pour les jugements des évêques. Sont cités: S. Cyprien (Ep. 55), le pape Nicolas I (Ep. 8 et 9) S. Grégoire (1.8. Ep. 30), le pape Adrien (Can. Hadriani, 1 c5), le pape Nicolas I (Ep. 22. append.), le pseudo-zéphirin (Ep. 1.3.q.9.), le pape Zozime (Ep. 7), le pape Célestin I (Ep. ad Illiric), le pape Léon 1^{er} (Ep. 87), le pape Hilaire (Ep. 4 and Leontinum), le pape Gélase I (Ep. 9 ad Episcopos Lucaniae), le pape Agapet (Ep. 6), S. Grégoire (1.2. Ep. 37; 1-7. Ep. 30), le pape Martin I (De addit. partic. Filioque), le pape Léon IV (Apud Grat. 25.g.1), le pape Adrien II (Ep. 34), le pape Jean VIII (Ep. 231), le pape Benoit VIII (Lettre au Concile de Limoges), le pape Grégoire VII (1.2. Ep. 5), le

adjoint des développements successifs sur la situation particulière des Eglises du Levant et de Hollande porte le faire savoir sur l'importance de l'évêque. «Nous ne pouvons ni ne devons prononcer rien témérairement sur ce qui regarde la personne d'un évêque ...³⁸ L'acte d'appel devient un parti pris en faveur des «anciennes règles, libertés et coutumes de l'Eglise (qui sont) inviolables»³⁹. Aussi, la censure que Varlet s'est vu signifiée en Perse est-elle nulle puisqu'elle contrevient aux SS. Canons: «il n'y a eu dans le prétendu jugement de M. l'évêque d'Ispahan ni règle, ni procédure, ni partie, ni connaissance de cause, ni information, ni aucune des conditions que les SS Pères ont toujours demandées pour un jugement légitime»⁴⁰. Si Varlet en appelle au Concile général, c'est qu'il craint que «le Pape Innocent XIII, poussé par les suggestions malignes de quelques personnes dont les mauvaises intentions ne (...) sont que trop connues, ne procède ou fasse procéder, en quelque manière que ce soit, par excommunication, suspense, interdit, déposition, privation, ou par quelque autre voie que ce puisse être ...»⁴¹. Son opposition à la bulle *Unigenitus* rejoint l'objectif poursuivi par le mouvement des appelants, soit: «conserver sans altération les dogmes de la foi, les règles de la discipline et de la morale, les droits sacrés de l'épiscopat et les libertés de l'Eglise»⁴².

La situation de Varlet par rapport à son discours justifie bien le caractère apologique qu'on lui a prêté. Il s'agit de la défense publique de sa personne et des droits sacrés de l'épiscopat⁴³. Généralement, ce genre de discours se porte à la défense de quelqu'un ou de quelque chose⁴⁴. L'intérêt de l'apologie varlétienne, c'est qu'elle déborde la polémique subjective pour embrasser une question plus haute, qui est de nature à intéresser tout le corps épiscopal et même l'Eglise universelle.

pape Innocent III (l.3. regist. 15. Ep. 104), S. Léon (Ep. 78), le pape Innocent IV (Conc. Lug. sub. Innoc. 4 c.1), le pape Nicolas I (Ep. 8), le pape Célestin I (9.q.2), le pape Gélase, (Ep. 4), le pape Grégoire VII (l.2. Ep. 4), S. Augustin (Psal. contra partem. Donati, lit. F)...

³⁸ Paroles de S. Grégoire (l.8. Ep. 30), citées par Varlet à la page 27.

³⁹ Première apologie, p. 34.

⁴⁰ *Ibid.* p. 46.

⁴¹ *Ibid.* p. 53.

⁴² *Ibid.* p. 52.

⁴³ Ce sont les traits spécifiques qu'on attribue au genre apologétique dans l'ouvrage *Trésor de la langue française*, t.3, 1974, édition du Centre National de la recherche scientifique, Paris, pp. 238/239.

⁴⁴ *Loc. cit.*

«La cause de Varlet est la cause même de l'épiscopat»⁴⁵. La représentation qu'il fait d'une problématique personnelle prend valeur littéraire dans la mesure où elle dépasse l'exposé informatif pour donner lieu à des effets de sens. Nous allons le démontrer en faisant l'étude des plans syntaxique et sémantique du texte.

Le plan syntaxique

Le discours de l'*Acte d'appel* peut être envisagé comme un système où circulent des objets qu'on peut définir comme des biens, des connaissances et des valeurs. On voit, par exemple, dans les données que nous avons dégagées, au plan rhétorique, que c'est par la connaissance du savoir proposé par les SS Pères (les règles de l'Eglise pour les jugements des évêques, pp. 27 ss) que sont valorisés les droits des évêques dans la poursuite du bien-être de l'Eglise. C'est là le message que Varlet veut transmettre à ses destinataires. Cependant, la situation dans laquelle il se trouve lui-même est tout à l'opposé: «M. l'évêque d'Ispahan (s'est porté à des) voies de faits contre notre personne (et) contre nos droits et ceux de notre Eglise, (et) sans autorité légitime, il s'est rendu maître de notre Eglise et de tout ce qui nous appartenait dans notre maison de Hamadan»⁴⁶ ... Par ailleurs, «les ennemis de l'épiscopat ont prévalu (dans la) Cour (de Rome)⁴⁷. Aussi, l'intention du discours, est-elle de faire passer l'énonciateur (et l'épiscopat qu'il représente) d'un état de disjonction (∨) à un état de conjonction (∧) avec l'ordre ancien de l'Eglise représenté dans les objets exposés plus haut^(O). On peut résumer cette praxis à l'aide de la formule suivante: [(SVO) → (S ∧ O)]. Varlet invite la Cour de Rome à s'instaurer comme sujet d'un faire le bien-être de l'Eglise qui soit compétent et il suggère trois modalités: le sujet doit s'instaurer selon le savoir, selon le vouloir et selon le pouvoir. Le recours aux SS. Canons évoque un premier programme: la *connaissance* du savoir-faire des anciens papes fait savoir comment faire le *bien-être* de l'Eglise. De là, on passe à un deuxième programme: celui où le sujet s'instaure selon le pouvoir-faire. La fonction rhétorique de l'*Acte d'appel* accentue l'importance de ce passage en connotant le *savoir-faire* des SS. Pères comme un

⁴⁵ Eugène Michaud, «Les deux apologies de Dominique-Marie Varlet, évêque de Babylone (1718–1742)», *Revue Internationale de Théologie*, Berne, 1902, pp. 477–503.

⁴⁶ Première apologie, p. 53.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 52.

bien et une valeur. Il suffirait que le sujet veuille s'instaurer selon le vouloir-poursuivre-le bien-au-nom-de-la-valeur-proposée pour qu'il y ait la qualification souhaitée. Malheureusement pour l'auteur, cette qualification ne se produira jamais, d'où son appel au Concile général qui sera mainte fois réitéré.

Le plan syntaxique de l'*Acte d'appel*, en définitive, opère à la faveur d'un règlement du litige qui oppose Varlet à la Cour pontificale. Ceci, en faisant passer le conflit d'une dynamique éliminatoire (suspense de Varlet) à une dynamique contractuelle (conservation de ses droits et retour à son Eglise).

Le plan sémantique

La distribution des éléments narratifs, qui sont intercalés dans le texte de Varlet, fait ressortir l'unité logique de ce morceau. Le recours aux SS. Canons est en rapport direct avec la censure que lui a signifiée l'évêque d'Ispahan, censure que le destinataire juge inacceptable. Aussi, on ne peut rendre compte du sens du texte sans étudier le conflit qui fait l'objet de cet *Acte d'appel*.

La Cour de Rome est présentée comme sujet d'un agir ecclésial que Varlet estime incomptent. Aussi, importe-t-il de nous demander de quelle manière la suspension de Varlet engendre un conflit avec Rome ainsi que l'opposition qui lui est corrolaire.

Le champ du conflit

L'évêque d'Ispahan a fait partir Varlet, chef légitime de l'Eglise de Babylone, pour régir à sa guise la communauté. Ce dernier fait savoir qu'il s'érige contre cette façon de faire, exhorte la Cour de Rome à la charité et propose une solution au litige. On peut présenter, sous la forme d'un schéma, le système d'oppositions qui alimente ce conflit:

≠
Axe du conflit

Varlet, conjoint à l'ordre ancien de l'Eglise et aux valeurs qu'il génère pour la paix de l'Eglise.

- respect des droits des évêques
- concorde
- humilité
- communion de l'Eglise

La Cour de Rome, disjointe de cet ordre et aux valeurs qui lui sont rattachées.

- suspension de Varlet
- discorde
- jalouse
- excommunication

Ce schéma met en évidence la nature du conflit qui oppose Varlet à la curie romaine. Il ne s'agit pas d'un simple règlement de compte entre un évêque marginal et une hiérarchie pontificale centralisatrice et conformiste. Pour comprendre l'unité systématique de cet *Acte d'appel*, il faut atteindre à un niveau plus profond et y voir une dichotomie entre l'accomplissement des signes du Règne de Dieu et celui des prétentions sataniques⁴⁸. Une analyse sur le modèle suggéré par A.J. Greimas, peut nous faire approfondir davantage la signification de ce conflit.

Dans l'*Acte d'appel*, le problème est posé à la page 4: «arrivé sur la frontière de la Perse (...), un jésuite vint (...), nous remettre un écrit qu'il disait être une suspense décernée contre notre personne par M. l'évêque d'Ispahan»⁴⁹. Cependant, nous y étions préparés dès le commencement du texte («au milieu de la division et des scandales qui afflagent l'Eglise depuis dix ans à l'occasion de la bulle Unigenitus...»⁵⁰). Aussi, c'est de là qu'il faut partir pour circonscrire les deux unités homogènes de sens qui encadrent la lutte entre l'évêque de Babylone et la curie romaine. Ces unités se laissent percevoir dès les premières pages: l'allusion aux divisions et au scandale provoqués dans l'Eglise par la constitution Unigenitus évoque le contexte difficile dans lequel évolue Varlet et ceux qui partagent son point de vue. L'énoncé est résolument axé sur l'évitement des prétentions sataniques (se configurer au Christ dans la défense de la vérité) et sur son

⁴⁸ Eugène Michaud (op.cit., p.501) pressent la dichotomie que nous évoquons lorsqu'il affirme: «la conduite de Rome et de ses agents a été manifestement antichrétienne dans toute cette affaire». Varlet a signalé le mal dans sa lettre au pape, du 1^{er} janvier 1723: «D'un côté l'indiscrétion des missionnaires, qui n'ont pas craint de me décrier et noircir par ces calomnies, et d'exposer notre saint ministère à l'opprobre et aux insultes des schismatiques et des infidèles, m'a fait connaître que, si je cédais au temps, je me rendrais inutile non seulement pour lors, mais pour la suite. D'un autre côté, la dureté que l'on avait de me retenir mon revenu, quelque médiocre qu'il soit m'ôtait tout moyen de subsister. Enfin, voyant que les Pères Carmes s'étaient emparés de mon église et de ma maison, sous le vain prétexte d'un engagement que mon prédécesseur leur en a fait, pour ses dettes; je craignais de m'exposer à des disputes qui n'auraient pas manquer de causer bien du scandale. J'ai donc été obligé avec douleur de m'éloigner et de me jeter dans les périls, les fatigues et les frais d'un retour, sans trouver un lieu où il fut possible de m'arrêter jusqu'en cette ville.»

⁴⁹ Première apologie, p.4.

⁵⁰ *Ibid*, p. 1.

importance dans l'économie de l'être-en-Eglise (fidélité au dépôt, courage et souffrances pour la vérité).

L'univers sémantique du texte peut être établi à partir de l'opposition entre Rome, source de division et de scandales, et «la vérité (qui) a armé, pour sa défense, ceux d'entre ses enfants qui paraiss(ent) les plus méprisables aux yeux des hommes»⁵¹. Ce sont des éléments qu'on tire de la surface textuelle mais nous envisageons de les utiliser pour une formalisation qui nous fera accéder à la structure profonde du morceau.

Deux axes sémantiques se dégagent de ce que nous venons d'affirmer: l'axe *abaissement* et l'axe *orgueil* qui entretiennent des liens très étroits. Le premier axe (abaissement) se divise en deux éléments contradictoires: E1 (infériorité) VS E2 (supériorité), E2 évoquant l'aspect négatif, c'est-à-dire le mal qui pêche contre la seigneurie du Christ. Ces deux éléments sont reliés à deux autres éléments contradictoires:

Eglise servante qui garde intact le dépôt de la foi, les règles de la discipline et de la morale, les droits sacrés de l'épiscopat et les libertés de l'Eglise.

vs Eglise accusatrice qui, par orgueil, viole le dépôt de la foi, les règles de la discipline et de la morale, les droits sacrés de l'épiscopat et les libertés de l'Eglise.

Maintenant, sous l'angle de l'axe sémantique orgueil, on peut proposer ce qui suit:

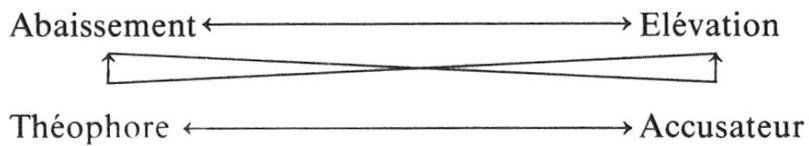
Théophore

vs Accusateur

La corrélation est claire entre l'axe abaissement et l'axe orgueil. Aussi, l'univers sémantique problématique sera réduit, à la fin du texte, par l'élimination progressive de la contrariété. Ceci se fait par le recours à l'inter-textualité comme moyen de la représentation. Les formulations canoniques que Varlet emprunte aux SS. Pères sont utilisées dans une appropriation progressive qui en vient à ne retenir qu'une articulation: l'Eglise servante qui garde intact le dépôt de la foi, les règles de la discipline et de la morale, les droits sacrés de l'épiscopat et les libertés de l'Eglise.

On peut proposer le schéma suivant pour rendre compte de l'articulation globale des contenus narratifs:

⁵¹ *Loc. cit.*



Une organisation sémantique de type «abaissement/élévation» recouvre l'isotopie «théophore/accusateur», qui est constitutive de l'univers de l'*Acte d'appel*. Cet ordre idéaliste est en relation avec le bien-être de l'Eglise qui s'accomplit dans la condition de l'Eglise servante. C'est en restant fidèle au dépôt de la foi donné une fois pour toutes aux saints qu'on préserve l'ordre ancien de l'Eglise et qu'on prévient scandales et division.

Conclusion

L'*Apologie* est un discours ecclésiologique que Varlet extrapole à partir de sa propre expérience. Comme c'est le cas dans d'autres parties de son œuvre, l'expérience lui sert de lien authentique de vérification. La poursuite de l'objet bien y est déterminante. Disjoint lui-même de cet objet en tant qu'évêque suspens et bientôt excommunié, il se compare au Christ dont la kénose a préparé la voie à son exaltation par le Père. Persécuté et humilié pour avoir suivi les traces de son Seigneur en procurant les secours de son épiscopat à une Eglise abandonnée, il se sent justifié par la grâce de Celui qu'il entend imiter et déplore que la Cour de Rome ne recherche pas son bien-être dans la continuation de la Seigneurie du Christ.

Tout repose sur la topique christologique de «l'abaissement/élévation.» Modèle de l'agir chrétien, elle conditionne aussi celui de l'Eglise dont la finalité est de servir et non pas d'être service. C'est là-dessus que se greffe l'argumentation canonique. Elle opère à la faveur d'une démonstration dont les prémisses, tirées du chapitre 3 de la lettre de Jude («la vérité a été donnée une fois pour toutes aux saints»), engendrent une représentation du catholicisme à la façon de saint Vincent de-Lerins où l'accent est mis sur la préservation du dépôt de la foi dans la fidélité à l'ordre ancien de l'Eglise tel qu'il transparaît dans les canons des conciles. De cette façon, on prévient les conflits et divisions qui pèchent contre le Corps du Christ et on rend possible l'instauration du Royaume de justice.

Pour résumer, on peut dire que le discours apologique se ramène à trois couches superposées qui sont: une compréhension biblique du

Christ qui est fortement influencée par la représentation deutéro-isaïque de l’Ebed Yahvé, une lecture de l’Eglise comme lieu iconographique de cette compréhension et un faire savoir juridique qui la défend par référence méliorative à l’ordre ecclésial ancien. Il y a là l’essentiel de cette pensée varlétienne qui a contribué à animer l’Oud-Bisschop-pelijke Clerezij à ses débuts et qui continue à motiver la représentation vieille-catholique aujourd’hui.

Université du Québec à Hull (Canada)

Serge A. Thériault